

Décision

Générale

colonial

Décision n° 26-419-1931 nominant une Commission chargée de le réception des W.-C. pour indigènes.

n° 26-419-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 octobre 1931

Numéro JO
n° 419 du 31/10/1931

Date du numéro
31 octobre 1931

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du avril 1921, portant règlement sanitaire urbain

Vu la lettre n° 1565, en date du 17 octobre 1931. du chef du Service des travaux publics, relative à la construction des W.-C. pour les indigones,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Une Commission composée : De M. le médecin-chef du Service de santé, président ; De l'administrateur, commandant le cercle de Djibouti, du pharmacien de l'hoôpital, de M. Valagéas, directeur des travaux du port, membres: Du commissaire de police, est chargée de procéder à la récept ion du eroupe de W.-C. pour indigènes construits par le Service des travaux publics, à l'onest du boulevard Borhoure,

Art. 2

— La Commission se réunira sur la convocation de son président et établira un procès-verbal de ses constatations.

Art.3

— La présente décision sera enegistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.